



Neuchâtel, 9 novembre 2020

Retour sur la session des 3 et 4 novembre 2020 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 3 et 4 novembre](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Convention-cadre AUD ([20.031ce](#) et [20.031com](#))

Un décret pertinent mais qui implique une attention accrue de la Commission des Affaires étrangères

La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Madame, Monsieur,

L'agglomération urbaine du Doubs est un espace transfrontalier de plus de 70'000 habitants, créé en 2006 de la volonté de quatre communes – La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Morteau et Villers-le-Lac – et s'inscrivant dans une stratégie partenariale. En 2018, elle s'est agrandie en englobant la communauté des communes du Val de Morteau, avenant qui nous a été soumis en janvier 2018.

Le rapport porte sur le renouvellement de la convention et nous rappelle brièvement les axes de développement qui portent principalement sur la mobilité. Ce sont souvent des projets de longue haleine qu'il faut suivre, pousser et faire remonter afin de les faire aboutir.

Ils portent principalement

- sur la desserte ferroviaire qu'on aimerait voir mieux servie ou adaptée en termes d'horaires, même si on vient d'obtenir un aller-retour supplémentaire ;
- sur les infrastructures routières avec la route des microtechniques pas encore entièrement terminée ;
- sur le covoiturage à intensifier ;



- ou sur les chemins des rencontres favorisant la mobilité douce qui peinent d'ailleurs à se rencontrer. Côté suisse il est inscrit dans le plan directeur cantonal, mais côté français la finalisation du tracé se heurte encore à quelques difficultés...

Des collaborations dans le domaine de la santé sont en discussion et, même si on en est au stade des analyses et que des coopérations possibles peuvent être mises en œuvre, le groupe socialiste se demande si, à priori, cela ne serait pas plutôt du ressort du canton que des communes.

Les moyens sont modestes par rapport aux enjeux mais ils permettent malgré tout de faire avancer les dossiers. Les député-e-s sont appelé-e-s à se prononcer sur le renouvellement de la convention qui s'enrichit d'un alinéa supplémentaire qui a soulevé quelques réflexions dans notre groupe. En effet, l'article 9 introduit le renouvellement tacite de la convention tous les six ans, c'est-à-dire sans rapport nouveau adressé au Grand Conseil, donc sans contrôle législatif sur cette convention et surtout sur l'évolution des activités qui y sont liées.

Les partenaires s'engagent à respecter leur devoir d'information sur le fonctionnement et les activités. A la Commission des Affaires étrangères de ne pas oublier de se rappeler au bon souvenir de l'agglomération urbaine du Doubs.

Ces remarques faites, le groupe socialiste soutiendra néanmoins à l'unanimité le projet de décret qui lui est soumis.

Je vous remercie. » •

Le décret est adopté par 106 voix sans opposition.

Pôle informatique cantonal ([20.034ce](#) et [20.034com](#))

Des moyens nécessaires pour stabiliser le pôle informatique

La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Madame, Monsieur,

Le rapport qui nous est soumis est à la fois un rapport bilan, un état des lieux des projets aboutis ou non, suite au crédit cadre 2016-2020 suivi d'une demande de crédits complémentaires.



Il nous rappelle ce qu'est l'entité neuchâteloise informatique depuis la réunion du Sien et du CEG, un pôle capable de maîtriser et de faire évoluer tous les systèmes d'informations et toutes les infrastructures associées. Douze mois après, le bilan semble positif, l'exploitation sécurisée et les orientations stratégiques sont en place. Les bénéficiaires de la fusion ont permis de consolider des référentiels, consolider la gouvernance et partager une vision commune ou presque... Néanmoins, travailler actuellement sur six lieux différents ne favorise pas l'esprit d'entreprise ni les échanges. Le Sien et le CEG avaient deux cultures du service différentes. Le Sien était au service de l'État et 80% du chiffre d'affaires du CEG se réalisait avec des mandats privés. Le groupe socialiste s'interroge et interroge le Conseil d'État sur la manière dont s'est passée la fusion en termes de ressources humaines, d'intégration des uns et des autres dans ce nouvel organigramme.

Dans une deuxième partie, le rapport nous dresse le bilan du schéma directeur 2016-2020 dont les trois grands objectifs stratégiques étaient la sécurisation de l'outil informatique, le développement des systèmes d'information de l'État et le renouvellement des infrastructures. Il dresse, fait état de ce qui a été fait, de ce qu'il reste à faire et des moyens à mettre à disposition pour terminer ces projets avant l'élaboration du futur plan directeur volontairement repoussé en 2024-2028.

Le data center de La Chaux-de-Fonds est achevé, mais le montant initial prévu était sous-estimé par manque d'études préalables suffisantes. De plus, le dépassement de crédit de 1 million tient compte aussi de surfaces et locaux techniques supplémentaires, d'un surcoût phonique, du renforcement structurel, et de biens d'autres points non prévus initialement. En revanche, cette expérience avec ses aspects positifs, ses acquis et ses difficultés rencontrées, sera d'un grand secours lors de la mise en production de Cadolles 9.

La sécurisation de l'outil de production informatique a été splitté en crédits objets dont le coût probable sera de 21'530'000.- au lieu des 15'500'000 prévus dans le premier crédit-cadre. La différence de six millions fait l'objet du premier décret portant sur un crédit complémentaire en faveur de cette même sécurisation de l'outil de production informatique et le groupe socialiste l'acceptera.

Du deuxième objectif sur le développement des systèmes d'information de l'État, nous sommes informés des orientations stratégiques prises, des changements de certaines stratégies et des compléments nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. La longue liste des travaux effectués que vous avez lue j'en suis certaine, montre l'ensemble des interventions du service sur des refontes complètes, sur des migrations urgentes, sur des interventions pour diminuer les risques technologiques et sur les urgences induites par la pandémie et ses conséquences. Nous saluons ici la souplesse d'adaptation du service et le travail fourni dans l'urgence. Du crédit-cadre de 9'600'000 octroyé pour le développement des systèmes d'information, il reste un solde



néanmoins insuffisant pour terminer la réalisation des projets entre 2020 et 2024. Ce solde de près de 4'900'000.- est l'objet du deuxième crédit complémentaire et nous l'accepterons, mais souhaitons qu'une attention particulière soit apportée aux mandats extérieurs et à leur contrôle.

Le troisième objectif concerne le renouvellement des infrastructures informatiques. La mise à niveau des systèmes d'exploitation et la mise en place de nouvelles plateformes bureautiques est quasi terminée. La sécurisation du réseau a fait l'objet d'un grand nombre d'améliorations en termes d'accès, de traçabilité et de surveillance. Néanmoins, le data center du faubourg du Lac 25 en fin de vie doit être maintenu en survie jusqu'à la construction du nouveau data center de Cadolles 9 et sa mise en production estimée à la fin de 2024.

Pour les années 2022 et 2023, le besoin en infrastructures estimé à 3'146'470 fait l'objet du troisième décret soumis à notre approbation, objet que le groupe socialiste acceptera aussi.

Le groupe socialiste comprend la nécessité de stabiliser la fusion, la nécessité de finaliser ce qui était prévu dans le schéma directeur 2016-2020 et acceptera, comme déjà dit, à l'unanimité les trois décrets de crédits complémentaires pour finir les projets lancés ou les projets réorientés. Même s'il regrette qu'il n'y ait pas de schéma directeur 2020-2024, il comprend qu'il faille

- Finaliser la sécurisation de l'outil de production informatique ;
- Prolonger et terminer les projets de renouvellement des systèmes d'information de l'État et
- Poursuivre le renouvellement des infrastructures informatiques.

En conclusion, le groupe socialiste aurait une dernière demande indirecte à ce rapport ; demande portant sur une augmentation indispensable du nombre d'apprenti-e-s, actuellement au nombre de quatre pour 166 EPT cela nous semble insuffisant. De plus, un effort est à fournir pour un rééquilibrage des genres même si l'on sait que le recrutement reste difficile.

Je vous remercie. ».

Le projet de décret 1 est adopté par 94 voix contre 2.

Le projet de décret 2 est adopté par 90 voix contre 2.

Le projet de décret 3 est adopté par 92 voix contre 2.



Système de soins – COVID-19 ([20.042ce](#))

COVID-19 – Situation extraordinaire 2 ([20.043ce](#), [Annexe](#) et [20.043com](#))

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles

Le député Karim Djebaili a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président du Grand Conseil,
Madame et Messieurs les Conseillers d'État,
Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Nous vivons une situation d'une extrême dureté à différents titres. Il faut agir pour ne pas réagir et subir. Soyons réactifs face à cette pandémie. Jugulons l'urgence, stabilisons la situation, puis consolidons cette dernière pour préserver la santé de nos concitoyen·ne·s et, par là-même, préserver notre économie et notre liberté à nos occupations quotidiennes.

Mesdames et Messieurs les député·e·s, nous sommes dans un état d'exception, nous devons faire face à des circonstances exceptionnelles de façon urgente et aussi longtemps que la situation le nécessite. C'est notre devoir de légiférer dans ce sens.

En toute situation d'urgence, il faut un leader pour la gérer, il faut être efficace. Je pense que l'on entrera dans les polémiques après la crise. Pour l'instant, ce n'est pas l'heure, il faut travailler et trouver les solutions sans relâche.

On a besoin de toutes les forces actuellement, auxquelles je rends hommage et particulièrement les soignant·e·s, sans oublier toutes les franges de la société qui œuvrent chaque jour pour le maintien d'un état sanitaire correct permettant de garder l'intégrité physique et morale de chaque citoyen·ne afin que l'on puisse s'affranchir de cet état extraordinaire.

Par ailleurs, nous tenons à remercier tous les milieux économiques qui sont touchés de plein fouet par cette crise et tous leurs efforts consentis pour endiguer cette pandémie. Nous tenons à leur témoigner notre profond respect et notre soutien dans ces moments difficiles.

Le moment du débriefing et de l'analyse viendra par la suite, l'heure est à l'action pour résoudre les problèmes. Pour cela, le groupe socialiste du Grand Conseil vous incite à accepter ce décret et à donner les moyens nécessaires au Conseil d'État pour agir rapidement. Certains groupes sont favorables, d'autres pas du tout à l'idée de donner les pleins pouvoirs au Conseil d'État de façon indéterminée. Le Conseil d'État peut agir que dans un contexte d'urgence lié à l'épidémie sans enlever les pouvoirs du Grand Conseil qui peut toujours intervenir. Essayons de trouver un *modus vivendi* qui permettra d'éviter de paralyser la situation et surtout de ne pas l'aggraver ou l'amplifier.



Mesdames et Messieurs les député·e·s, l'heure est grave, les signes sont alarmants, la situation est extrêmement grave et préoccupante. Nous devons adopter la même ligne pour affronter cette crise. Nous sommes à un pas où je devrais dire que nous allons emboîter le pas à devoir trier les patient·e·s avant l'arrivée à l'hôpital et être sélectifs. C'est là une lourde tâche qui serait tragique. Gardant en tête le drame vécu par les hôpitaux européens ce printemps, ne minimisons pas les risques du Covid. Actuellement, la Suisse connaît la progression d'hospitalisation la plus forte en Europe. Les hôpitaux neuchâtelois ont un taux supérieur à la moyenne suisse et la saturation nous guette. Nous allons au-devant d'une catastrophe sanitaire. Agissons et faisons face à cette crise ensemble, soyons solidaires, nous en sortirons renforcés.

Merci de votre attention. » •

Le décret 20.042 est adopté à l'unanimité.

Le décret 20.043 amendé est adopté par 87 voix contre 10.

Face à la pandémie, il faut un plan de sauvetage pour la culture ! ([20.192](#))

N'asséchons pas le terreau culturel de notre canton

La députée Martine Docourt a développé l'interpellation du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les annonces récentes du Conseil d'État et les décisions prises au niveau de la Confédération font retomber la société, l'économie dans une grande incertitude.

Alors que certains secteurs se relevaient à peine de la première vague, voilà que la deuxième vague ressemble plutôt à un tsunami.

Les conséquences seront importantes, nous le savons, mais un secteur où les conséquences montrent des signes inquiétants – sans vouloir toutefois entrer dans des comparaisons – est le secteur de la culture. En effet, un secteur qui a subi un arrêt brutal en mars dernier, qui n'a pu reprendre que de manière partielle, durant cet été, et qui une fois de plus est arrêté brutalement. Ceci alors qu'il n'avait pas pu absorber le choc du premier arrêt. Un secteur dont les actrices et acteurs sont souvent proches de la précarité.



À plusieurs reprises, le groupe socialiste a démontré son soutien à la culture en incitant le Conseil d'État à agir dans ce domaine. Mais aujourd'hui, il ne s'agit plus de la soutenir, il s'agit tout simplement de la sauver, de lui tendre un dernier filet avant qu'elle ne s'éteigne.

De manière générale, des aides ont été déployées dans le domaine de l'économie. RHT, APG, prêt, octroi de subvention ou autres arrangements ont permis, permettent et permettront à divers secteurs économiques de tenter de tenir la tête hors de l'eau. Mais une alerte claire est relayée par toutes les actrices et acteurs culturel·le·s : ces aides sont largement insuffisantes car inadaptées aux spécificités du domaine de la culture.

Qu'en est-il des plus de 9 millions de soutien à la culture annoncée par le Conseil d'État cet été me direz-vous ? 9 millions étant la somme incluant la participation de la Confédération, de la Loterie Romande et les aides d'urgence sous forme de prêts. Selon les informations dont nous disposons, seule une petite partie en a été utilisée. En raison de ce faible taux arrive toute une série de question sur le traitement des demandes, qui figure dans le texte de l'interpellation. Des réponses doivent aussi être apportées quant à la gestion des demandes RHT, notamment au regard de l'abandon, fin août dernier, de la possibilité de recourir aux RHT pour des contrats à durée déterminée, qui sont la majorité des contrats ayant cours dans la culture.

Sur la base du constat de l'inefficacité des mesures évoquées précédemment dans le secteur de la culture, est-il envisagé d'allouer les montants de compétence cantonale non redistribués à un fonds, par exemple, comme l'a fait récemment le canton du Valais ? Étant donné que la culture sera touchée de manière durable par la pandémie, nous aimerions savoir si le Conseil d'État a réfléchi à adapter le cadre légal actuel à la situation particulière que nous traversons, afin de pouvoir soutenir les actrices et acteurs culturel·le·s également sur la base du budget ordinaire attribué à la culture.

Il est évident que, pour ce faire, il faudrait une adaptation de plusieurs critères tel que celui de la diffusion notamment, qui ne peut plus être déterminant.

Avec cette interpellation, le groupe socialiste attend des réponses claires à ce sujet et espère que le Conseil d'État mette tout en place pour maintenir le terreau culturel de notre canton en vie. Le groupe socialiste attend des réponses claires, mais je dirais que les actrices et acteurs culturel·le·s de notre canton attendent avec impatience les réponses du Conseil d'État.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,



Je remercie le Conseil d'État pour les réponses apportées. Un grand nombre de questions ont trouvé réponse. Mais malgré la situation et les délais de réponses rapides, nous ne pouvons nous satisfaire de la teneur des réponses apportées.

Au vu de l'urgence de la situation décrite, nous aimerions pouvoir ouvrir la discussion. Des éclaircissements sont nécessaires. Avec les réponses apportées, nous faisons le constat que le processus mis en place par la Confédération ne permet pas l'utilisation de l'ensemble des montants à disposition. De plus, selon nos informations, les ne sont pas satisfaisants et ne permettent pas de rassurer les différents demandeurs.

En effet, il est prévu un deuxième dispositif de la part de la Confédération, élément que nous saluons. Mais actuellement nous ne pouvons que plaider pour un système simplifié par rapport au premier pour qu'il puisse atteindre les objectifs voulus.

Toutefois, il est selon notre groupe primordial que l'argent débloqué par notre parlement et qui restera à disposition suite aux processus des demandes puisse intégralement être réutilisé en soutien à la culture. J'ai évoqué le modèle valaisan, je me réjouis d'entendre qu'une réflexion ait lieu dans ce sens. Nous suivrons avec attention.

Concernant les RHT, là aussi on remarque que cette mesure n'est pas adaptée à la situation des actrices et acteurs culturel-le-s. J'aimerais toutefois revenir sur le fait que les RHT ne sont plus possibles pour les contrats à durée déterminée tout comme pour les entités subventionnées, ceci est inadmissible. Et c'est pourquoi je reviens avec la question :

Qu'en est-il de l'accès aux RHT pour les contrats à durée déterminée ? Le Canton a-t-il mené des démarches auprès de la Confédération pour leur intégration ?

Concernant l'adaptation de loi actuelle pour faire face à cette situation qui s'avèrera durable dans le secteur, nous sommes d'avis qu'une réflexion doit être menée et ceci rapidement. Il est selon notre groupe primordial que le Conseil d'État se concerte avec les autres collectivités publiques et les soutiens parapublics du canton (Loterie romande (LoRo), Fondation Casino, Fondation BCN) pour mettre en place un plan de sauvetage du secteur culturel comme cela se fait dans les autres secteurs de l'économie. C'est l'intention du Conseil d'État. Nous aimerions que le Conseil d'État prenne ses responsabilités quant à la situation décrite dans le secteur de la culture. Nous attendons avec impatience les communications.

Le canton affiche des ambitions dans ce domaine en soutenant dans son programme d'impulsion la création d'un centre helvétique des arts de rue ou encore en s'affichant comme l'initiateur du projet de capitale culturelle à la Chaux-de-Fonds. Mais comment voulez-vous que ces projets avancent et surtout se concrétisent si le terreau culturel neuchâtelois est totalement asséché faute d'un soutien adéquat durant cette crise ?

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Au vu d'une certaine passivité et d'un manque de créativité de la part du Conseil d'État, nous reviendrons avec des propositions prochainement afin de non pas juste soutenir la culture mais bien de tenter de la sauver dans notre canton si les mesures proposées ne s'avèrent pas suffisantes. Et je terminerais avec la citation suivante d'Albert Camus :

Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude

Je vous remercie » •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 9 novembre 2020.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.